

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

**DÉLIBÉRATION n° 2013/02/26-04**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 26 février 2013, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

*Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-1 et suivants,  
Vu le code monétaire et financier et notamment ses articles L. 313-23 à L. 313-29-2,  
Vu le rapport de présentation soumis aux membres du Conseil d'Administration en séance,*

**DÉCIDE :**

**OBJET : Dossier d'expertise du contrat de partenariat « Luminy 2017 »**

**Article 1 – Approbation du dossier d'expertise**

Le conseil d'administration approuve le dossier d'expertise relatif au Contrat de Partenariat « Luminy 2017 » dans le cadre de l'Opération Plan Campus Luminy.

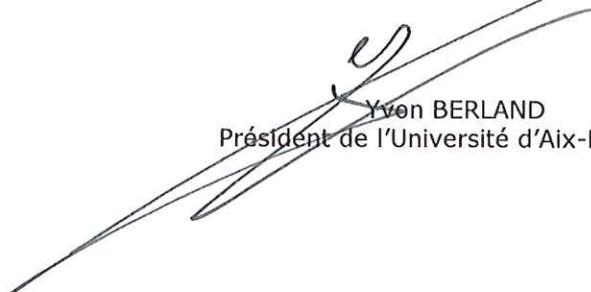
**Article 2 – Envoi du dossier au Ministère**

Le conseil d'administration approuve l'envoi du dossier d'expertise au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

**Cette délibération est adoptée par 25 voix pour et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 30  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 26 février 2013

  
Yvon BERLAND  
Président de l'Université d'Aix-Marseille

